



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Generalites

Question écrite n° 57215

Texte de la question

M Joseph-Henri Maujouan du Gasset expose a M le ministre des affaires sociales et de l'integration que le Gouvernement envisage un fonds social destine a financer les prestations qui ne donnent lieu a aucune cotisation, tels les droits des chomeurs, le droit des appeles du contingent, les majorations de pensions pour enfants, les arrêts maladie, etc. Il lui demande s'il lui serait possible de donner plus de details sur ce fonds, et specialement de lui indiquer de quelle facon il sera finance.

Texte de la réponse

Reponse. - Dans son discours d'investiture prononce devant l'Assemblée nationale, le Premier ministre a declare que le Gouvernement engagera en matiere de financement des retraites « une reforme importante : la distinction claire entre les fonctions de solidarite nationale, assumees par l'Etat, et les fonctions d'assurance collective, assumees par la securite sociale ». Le Gouvernement a donc immediatement engage une reflexion en ce sens. C'est dans ce cadre que sont examinees les modalites non seulement d'une clarification des depenses, mais encore d'une clarification du financement, relative a chacune des deux categories de depense, ainsi que les modalites de gestion correspondantes.

Données clés

Auteur : [M. Maujouan du Gasset Joseph-Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57215

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 1992, page 1999